

Une expertise relance l'enquête sur le décès d'un étudiant



Stéphane Kameugne. (DR.)

AVANT même d'être diplômé de la prestigieuse école d'ingénieurs des Arts et Métiers, Stéphane Kameugne, 24 ans, avait déjà décroché un poste de consultant. Mais le brillant étudiant n'a pas eu le temps de se lancer dans la vie. Il a été retrouvé mort le soir du 24 décembre 2008, plus de deux semaines après avoir disparu dans la nuit, lors de la soirée de gala de son école sur le campus de Châlons-en-Champagne. Une nouvelle expertise judiciaire, rendue en juillet dernier et versée au dossier récemment, met en évidence un probable geste criminel, alors que la justice évoquait auparavant une simple noyade accidentelle après une nuit trop arrosée. La famille et les proches du jeune homme

ont défilé hier à Paris en partant du lycée Louis-le-Grand où il fut élève jusqu'au siège des Arts et Métiers, boulevard de l'Hôpital.

Violentes lésions osseuses

« Quand je disais que mon fils ne pouvait pas s'être noyé, on se moquait de moi... Aucun argument avancé à l'époque par la justice ne tient », peste Samuel Kameugne, le père du jeune ingénieur, originaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), qui n'a jamais cru au scénario de l'accident. C'est un chirurgien spécialisé en traumatologie et expert auprès de la Cour de cassation qui a mis au jour de nouvelles constatations. Le médecin évoque d'emblée dans ses conclusions « une agres-

sion par une batte de base-ball ou une barre à mine ».

Le coup porté à la victime a été si violent qu'il a provoqué une rupture immédiate de la moelle épinière. « Les lésions vertébrales avec lésions médullaires majeures expliquent parfaitement un affaissement progressif du corps en raison de la paraplégie immédiate », écrit l'expert qui énonce aussi que « le traumatisme a entraîné la rupture des deux colonnes postérieures ». Les coups portés à Stéphane Kameugne ont laissé aussi des traces sur ses vêtements, et les stries provoquées par l'impact correspondent aux lésions osseuses retrouvées sur le corps de la victime.

Aujourd'hui, l'avocat de la famille, M^e Didier Seban, dénonce les oppo-

sitions répétées du parquet général aux demandes d'expertise. « Nous sommes désormais face à un homicide volontaire, et il y a urgence à ce qu'une enquête criminelle soit menée », s'indigne l'avocat, qui demande que l'instruction soit instamment confiée au pôle spécialisé de l'instruction de Reims. Le dossier ouvert en décembre pour recherche des causes de la mort avait déjà requalifié le décès en avril en « homicide involontaire », car une première expertise avait évoqué un choc avec un véhicule tout-terrain. Presque un an s'est passé depuis le décès du jeune homme, autant de temps perdu pour retrouver indices et témoignages sur les circonstances de sa mort.

JEAN-MARC DUCOS